

Département
MARNE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE M O N T M I R A I L

Séance du 4 juillet 2024

Nombre de Membres		
Afférent au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris Part à la Délibération
27	27	25

Date de la Convocation 27 juin 2024
--

Date d'Affichage
27 juin 2024

Objet de la délibération

No 2024-100198

Travaux
Rue de la folie

Le quatre juillet deux mille vingt-quatre, le conseil de la ville de Montmirail s'est réuni en nombre prescrit par la loi, en mairie, sous la présidence de Monsieur Etienne DHUICQ, Maire.

Présents : Etienne DHUICQ, Valérie JACQUINOT, Romain GIRARDIN, Brigitte LAGRUE, Philippe CHEVRIOT, Monique MOREL, Pascal POISSON, Dominique THUAULT, Jean-Pierre SCHANG, Jean-Paul COLMONT, Pascal HOURLIER, Alain GUENON, Claudette BOUCHÉ, Elisabeth BENARD, Stéphane PAQUET, Catherine RUIZ COLLAS, Christine GUIMAREY, Karine BOCQUET, Romain RICHOMME, Tristan RUIZ, Sabine MARY, Jérémy ARAQUÉ

Absents représentés : Mohamed BENAHMED pouvoir à Romain RICHOMME, Juan GARCIA RODRIGUEZ pouvoir à Karine BOCQUET, Coralie ADNOT pouvoir à Etienne DHUICQ

Absentes excusées : Marie-Claude HIMMESOETE, Valérie PRIEUR
Secrétaire de séance : Tristan RUIZ

Après l'exposé de monsieur Le Maire expliquant les différents travaux accomplis sur la rue de la folie suite aux différents permis de construire acceptés, Il est maintenant nécessaire de délibérer pour l'extension du réseau d'éclairage public.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide, à l'unanimité :

-D'approuver les travaux d'éclairage public rue de la folie selon le tableau de financement ci-dessous

Commune de Montmirail

Travaux d'éclairage public

Rue de la Folie

Estimation des dépenses

N°	Désignation	Unité	Quantité	Prix Unitaire H.T.	Montant total H.T.
1	Pose de candélabre en LED	u	2	2 200,00 €	4 400,00 €
2	divers	u	1	680,00 €	680,00 €
Total HT					5 080,00 €
Participation SIEM					1 037,00 €
Montant TOTAL H.T (à la charge de la commune)					4 043,00 €
MONTANT TOTAL DE L'OPERATION TTC					4 447,30 €

-D'autoriser Monsieur Le Maire à signer tout document relatif à ce dossier

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

051-215103557-20240704-del2024-100198-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet 09/07/2024

Publication : 11/07/2024

le Maire

Etienne DHUICQ
Maire